

# Secrétariat général

action 2 CPPETLV – action 7 CPPEEDDM

## *Orientations du programme et résultats du dialogue de gestion*

*18 février 2013*



MINISTÈRE  
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES  
ET DU LOGEMENT  
[www.territoires.gouv.fr](http://www.territoires.gouv.fr)

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE  
[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

# Orientations et priorités

- Gestion commune des fonctions support des deux ministères
- Maintien des effectifs relatifs aux missions transverses de développement durable (composante de l'action 7)
- Pour les fonctions support :
  - Un contexte interministériel de travail notamment avec le MAAF mais également plus large dans le cadre de la MAP (ATE - GT Fonctions support de proximité)
  - Programme devant intégrer une réduction de 293 ETP
  - Consolidation des mutualisations
  - Allègement des processus en clarifiant le rôle de chaque niveau (central, régional, départemental)

# Méthode

- Traduction de la méthode BBZ : rééquilibrage des fonctions support entre ZGE via une répartition consolidée et partagée avec les Responsables de zone de gouvernance et des chefs de service
- Prise en compte d'un lissage et d'un écrêtement des résultats bruts de la méthode afin de prévoir une transition plus progressive des évolutions induites par la méthode
- Un temps d'échanges du RPROG action 2-7 avec toutes les ZGE, aussi bien en amont qu'en aval des réunions de dialogue de gestion
- A l'issue des réunions de dialogue de gestion, après analyse de la situation de chaque région et des demandes exprimées, répartition de la réserve (50 ETP) constituée en amont.

# Résultats

- Au total, 9 967 ETP cibles réparties entre zones de gouvernance
- Une répartition des évolutions sur :
  - > les CPCCM (-126 ETP) : une évolution traduisant des gains d'efficacité liés à la mise en place d'interfaces avec Chorus (Argos, Chorus formulaires, etc.), de la révision des processus et surtout de la prise en compte de la forte baisse de la volumétrie des actes comptables (-16% /volumétrie théorique sur laquelle avait été fixé le dimensionnement des CPCCM) ;
  - > pour le reste des évolutions : répartition en fonction des effectifs de l'ensemble des ZGE avec l'objectif de gains d'efficacité dans les différentes filières (mutualisations, amélioration des processus et professionnalisation)
- Engagement vers un rééquilibrage de la répartition des emplois par une méthode concertée, transparente et des échanges itératifs avec les services déconcentrés. Des améliorations cependant à apporter par des ajustements de la méthode en 2014